

**Biondi, Carminella (éd.) (2016). 1789: les colonies ont la parole. Anthologie, tt. 1-2. Paris : L'Harmattan, 498 pp. Autrement mêmes**

Elena Fermi

(Università degli Studi di Torino, Italia ; Paul Valéry-Montpellier III, France)

L'ouvrage qui va être présenté par la suite est une anthologie dans laquelle Carminella Biondi, professeur de littérature française à l'Université de Bologne, a regroupé tous les écrits rédigés et tous les discours tenus au sujet des colonies par les membres de l'Assemblée nationale française au cours de l'année 1789. L'anthologie fait partie de la collection « Autrement mêmes » dirigée par Roger Little, professeur émérite de Trinity College de Dublin, qui est consacrée à la réédition de textes introuvables en dehors des bibliothèques spécialisées, normalement rédigés par un écrivain blanc et traitant des Noirs ou, plus généralement, de l'Autre. L'ouvrage se divise en deux tomes, précédés par une introduction de Carminella Biondi qui présente et analyse les écrits et les discours que le lecteur pourra trouver et lire ensuite dans l'anthologie. L'auteur se concentre notamment sur les questions fondamentales de la relation, toujours problématique, entre les colonies et la métropole, sur le problème des gens de couleur et sur ceux de la traite négrière et de l'esclavage, qu'elle identifie comme étant au centre des différents écrits et discours proposés. Afin de rendre compte de ces différentes questions et de permettre au lecteur un repérage immédiat, les deux tomes sont divisés chacun en deux sections, qui présentent les quatre thèmes cités ci-dessus. Dans le premier tome on trouve, d'un côté, les textes concernant les relations entre les colonies et la métropole et, de l'autre, ceux qui concernent le statut des gens de couleur ; le deuxième tome rassemble, en revanche, les documents qui se rapportent à la traite négrière et au phénomène de l'esclavage.

La première section intitulée « Nous aussi nous sommes Français. Vivent les colonies ! », présente des réclamations, des doléances, des remontrances et des requêtes faites à l'Assemblée des États Généraux par les colons des Antilles, de Saint-Domingue et du Sénégal, ainsi que des motions et des discours des députés siégeant à l'Assemblée qui rendent compte des questions relatives aux colonies. Même si les problèmes concernant les possessions françaises d'outre-mer sont très nombreux, Biondi affirme qu'ils peuvent être regroupés, du point de vue des colons, en deux grandes

catégories. La première met l'accent sur la liberté de commerce et d'approvisionnement, c'est-à-dire le fait de ne plus être lié du point de vue commercial uniquement à la métropole, tandis que la deuxième demande l'opportunité d'affaiblir le pouvoir absolu des administrateurs coloniaux qui rend impossible aux colons toute intervention dans la gestion du territoire qu'ils habitent et dont ils connaissent donc bien mieux les caractéristiques et les besoins. On relève ici l'exception constituée par Saint-Domingue, la seule colonie à avoir élu ses députés qui la représentent, même si de manière irrégulière, à l'Assemblée, car les directives royales et ministérielles n'en prévoyaient pas la convocation.

La deuxième section s'intitule « L'Aristocratie de la peau » et regroupe les réclamations présentées à l'Assemblée par les « Gens de couleur », expression avec laquelle on identifiait généralement les habitants des colonies qui dérivait du croisement entre un homme blanc et une femme noire et de tous les croisements successifs. Ces réclamations dérivent du fait que le nombre et les richesses de ces colons, que la métropole considère comme des personnes de deuxième catégorie, ont augmenté rapidement et qu'ils sont désormais devenus une force que les Blancs considèrent – à tort ou à raison – comme une menace à leur pouvoir.

La troisième section, « Un trafic aussi funeste que déshonorant. Pour et contre la traite des Noirs », regroupe une série de textes dans lesquels les députés s'interrogent sur ce phénomène, évidemment intolérable par une Assemblée qui proclame les principes de la liberté et de l'égalité de tous les hommes, à moins que l'on n'accepte l'idée que les Noirs n'appartiennent pas à l'espèce humaine. Les discours et les textes présentés mettent en évidence – suivant Biondi – l'impasse où l'Assemblée est destinée à aboutir : l'abolition de la traite entraîne avec elle la remise en question des bases sur lesquelles se fonde l'économie coloniale et donc, si les discours sont très sévères dans la condamnation sur le plan des principes, ils sont bien conscients que ce système ne peut pas être effacé d'un trait de plume.

La quatrième et dernière section, « Mangez plutôt de l'herbe et soyez juste. Pour et contre l'esclavage », présente enfin les discours et les textes qui posent la question de l'abolition tout court de l'esclavage, de l'affranchissement donc des esclaves qui travaillent dans les colonies sur lesquels le maître a un pouvoir absolu de vie et de mort. Biondi fait remarquer, à ce propos, la prudence que tous les députés ont dans leurs déclarations, suivant lesquelles l'abolition devra se faire, un jour, mais les temps ne sont pas encore mûrs. Le problème est toujours le même : la prospérité des possessions coloniales se base, en grande partie, sur l'exploitation de cette main d'œuvre gratuite dont la métropole profite largement et les bases de ce système seraient ébranlées par une décision de ce type.

La lecture de cette anthologie donne donc un panorama des discussions et des débats autour des colonies qui ont eu lieu, au cours de 1789, à l'inté-

rieur de l'Assemblée constituante. L'auteur veut mettre en relief que, si une certaine attention a été portée sur les problèmes concernant les possessions d'outre-mer par les représentants de la métropole, aucune décision importante n'a cependant été prise, car aucun modèle alternatif d'organisation de ces territoires n'avait été prévu. Biondi remarque également que ces discussions ne sont qu'un début et que, même si elles n'aboutissent à rien en 1789, elles permettront d'arriver, le 4 février 1794, à l'abolition complète de l'esclavage proclamée par la Convention nationale.

L'anthologie est enrichie par une série d'illustrations provenant des collections des auteurs et présente une documentation très riche qui permet au lecteur d'approfondir le sujet : on y trouve une bibliographie raisonnée des textes présentés (discours, lettres, ordonnances, précis, réflexions, requêtes) qui, tout en ne prétendant pas à l'exhaustivité, constitue cependant un instrument fondamental pour démarrer d'ultérieures études, et une bibliographie critique. Toutes les deux suivent l'introduction à l'ouvrage et précèdent la partie consacrée aux textes. En annexe au deuxième volume, le lecteur peut aussi trouver une chronologie des principaux événements concernant le sujet traité qui ont eu lieu entre le 18 février 1788 et le 30 décembre 1789, les *Cahiers des États Généraux*, avec des déclarations des députés des trois ordres concernant les colonies, l'esclavage et la traite des Noirs, les biographies des auteurs et encore les déclarations concernant les mots à utiliser afin d'identifier les lieux et les gens qui faisaient l'objet des discussions.

